

CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUIN 2014

Vous retrouverez l'intégralité du compte rendu en affichage Mairie et sur Internet www.herimenil.fr, rubrique Conseil Municipal, sous rubrique Compte rendu.

Rapport de l'eau 2013

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Renouvellement du bail de location de la chasse

Le bail établi pour la location à l'Association Communale de Chasse Agréée d'Hériménil du droit de chasse en forêt communale, est échu depuis le 1^{er} avril 2014 et il doit être procédé à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de renouveler pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2014 le bail établi pour la location à l'ACCA d'Hériménil du droit de chasse en forêt communale sur une surface de 41 ha 17 a 73 ca.
- fixe à quatre cent trente trois euros quarante centimes (433,40 €) le montant annuel de la location à compter du 1^{er} avril 2014.
- décide que conformément à l'article 13 du cahier des clauses générales approuvé par délibération du 2 juin 2014, le loyer est révisé chaque année en fonction de la variation des salaires des gardes-chasse particuliers, du cours des fermages et de l'indice « matériels agricoles » de l'INSEE, la première révision devant intervenir pour l'année 2015-2016.
- autorise le Maire à signer le bail à établir.

Document unique - présentation au FNP d'un dossier de subvention

La Commune d'Hériménil s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Pour ce projet, qui se déroulera sur trois années (une année pour la mise en œuvre, deux pour le suivi), il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le comité technique a tout particulièrement été saisi de cette question par courrier en date du 25 juin 2014 afin d'émettre un avis sur la démarche.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services techniques et administratifs.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- associer largement le personnel et privilégier le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'EvRP ;
- pérenniser la démarche de prévention mise en place.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels porté par la Commune d'Hériménil mobilisera sur 1 an les agents de la collectivité au cours des audits des postes de travail et le comité de pilotage lors de réunions sur cette démarche.

Un dossier va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- la commune à percevoir une subvention pour le projet ;
- le Maire à signer la convention afférente qui sera établie par le FNP.

Document unique - demande de mise à disposition d'un conseiller de prévention du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle

Pour le projet de réalisation du document unique, la Commune va solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention.

Dans l'objectif de professionnaliser la démarche et de la rendre pérenne, un conseiller de prévention du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle serait mis à disposition de la Commune d'Hériménil, pour conduire la démarche de prévention. Ce conseiller aurait notamment pour mission d'accompagner la collectivité dans l'évaluation des risques professionnels et de rédiger le document unique.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre le CDG 54 et la Commune d'Hériménil.

Le CDG 54 disposant des compétences nécessaires au sein de son service hygiène et sécurité et proposant une mise à disposition d'un conseiller de prévention, cette solution apparaît comme la plus adéquate pour mener à bien la démarche de prévention des risques professionnels dans laquelle la collectivité s'est engagée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition du CDG 54 de mettre à disposition de la collectivité un conseiller de prévention afin de conduire la démarche de prévention des risques professionnels ;
- d'autoriser cette mise à disposition à compter du 30 juin 2014 ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

Diagnostic du réseau d'eau - demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est indispensable et urgent de faire établir une étude diagnostic du réseau d'eau de la Commune et de confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. Le coût estimatif AMO et étude étant respectivement de 10 000 € HT et 30 000 € HT, soit au total 40 000 € HT, le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (estimée à ce jour à 70% de la dépense H.T, soit 28 000 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'engager une opération comprenant :
 1. Etude diagnostic du réseau de production et de distribution d'eau potable de la Commune
 2. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement du cahier de charges, des pièces de consultation et du suivi de l'étude
- de solliciter l'aide financière, au taux maximum, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la réalisation de cette opération
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

CLSH - tarifs des mercredis et vacances d'été

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de compléter la délibération du 2 juin 2014 et de fixer les tarifs de restauration scolaire et garderie des mercredis, CLSH (nuit sous tente pour la période d'été 2014), ainsi qu'il suit :

Restauration scolaire et garderie du matin (mercredi) :

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables du dernier avis d'imposition : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Garderie de midi et repas	Garderie matin de 7h30 à 8h30 Coût de la demi-heure
< 7 081 €	4.34 €	0.80 €
De 7 081 à 11 360 €	4.63 €	0.95 €
> 11 360 €	4.94 €	1.10 €

Habitants REHAINVILLER	Garderie de midi et repas	Garderie matin de 7h30 à 8h30 Coût de la demi-heure
< 7 081 €	6.57 €	2.25 €
De 7 081 à 11 360 €	7.03 €	2.25 €
> 11 360 €	7.49 €	2.25 €

Habitants Autres communes	Garderie de midi et repas	Garderie matin de 7h30 à 8h30 Coût de la demi-heure
	10.30 €	2.25 €

Nuit sous tente (période d'été 2014) : 6,00 €

Forêt communale - report du martelage et destination de la coupe, programme 2014

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 2 décembre 2013, la commune avait accepté un programme, proposé par l'ONF, de coupes 2014 ainsi que la vente en bloc et sur pied, parcelles 10A et 12 pour une estimation de volume total de 170 m3 et il propose de reporter le martelage et la destination à l'année 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, considérant :

- les difficultés actuelles d'accès à cette partie de la forêt,
- que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, les parcelles concernées se trouvent dans une zone classée NC,

Décide de reporter à l'année 2015 le programme de coupes prévu pour 2014 par délibération du 02/12/2013.

Réforme des rythmes scolaires - conventions pour intervention au titre des TAPS

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et notamment pour permettre l'organisation du temps d'activités périscolaires (TAPS), il convient d'établir des conventions avec des intervenants indépendants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à établir et à signer avec des intervenants indépendants les conventions fixant les conditions de leurs interventions pendant le Temps d'Activités Périscolaires (TAPS) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Présentation du rapport d'activités du réseau de transport urbain de la CCL (pour information)

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports d'activités de la Communauté de Communes du Lunévillois dont la commune d'Hériménil est membre doit donner lieu à une présentation au Conseil Municipal.

La Communauté de Communes du Lunévillois a communiqué le rapport d'activités du réseau de transport urbain pour le premier trimestre de l'année 2014

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités du réseau de transport urbain pour le premier trimestre de l'année 2014.

La réforme des rythmes scolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires mise en place à compter de la rentrée de septembre 2014, l'enseignement sera dispensé pendant neuf demi-journées par semaine, incluant le mercredi matin.

Tous les élèves continueront de bénéficier de 24 heures de classe durant 36 semaines à ceci s'ajoutent des activités périscolaires (Temps Accueil Périscolaire - TAP) organisées par les communes d'Hériménil et de Rehainviller dans le prolongement du service public de l'Education. Ces activités viseront à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs. Elles seront d'une durée de 3 heures hebdomadaires, soit l'équivalent des heures d'enseignement reportées au mercredi matin.

Pour l'année scolaire 2014/2015 les TAP se dérouleront deux fois par semaine dans les locaux scolaires ou équipements municipaux le lundi et le vendredi de 14h30 à 16h00 pour les écoles de Rehainviller et le mardi et le jeudi de 14h45 à 16h15 pour l'école d'Hériménil.

Lors de l'inscription aux TAP, les parents et les enfants devront s'engager sur la totalité de l'année scolaire 2014/2015 avec possibilité de changer d'activité à chaque trimestre et s'engagent également à respecter une charte de bonne conduite.

La mise en place de ces TAP nécessite le recrutement d'intervenants (6 intervenants sont nécessaires pour Hériménil, soit 18 heures/semaine pendant 36 semaines) qui seront pris en charge en totalité par les 2 Communes - gratuité pour les parents - pour l'année scolaire 2014/2015, compte tenu de l'aide de l'Etat d'un montant de 50 € par enfant et par an et de l'aide spécifique de la CAF à la Commune d'Hériménil de 0,50 € par heure et par enfant.

Un bilan, notamment financier, sera réalisé avant la fin de l'année scolaire prochaine et les Municipalités décideront des nouvelles dispositions à prendre pour la rentrée de 2015.

Le parcours de citoyenneté : recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile (ou au Consulat s'ils résident à l'étranger).

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

L'attestation de recensement remise par la Mairie (qui doit être conservée précieusement) sera réclamée pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée, etc...).

Brocante

Nous vous avons déjà fait parvenir un bulletin d'inscription pour la 17ème brocante. Nous vous rappelons que celle-ci se déroulera le dimanche 31 août 2014 à partir de 6 h 00 et comme les années dernières, elle sera installée Avenue du Stade.

Vous pouvez vous inscrire dès à présent.....

Rectificatif

En page 9 du bulletin municipal n° 1 il convient de supprimer le numéro de téléphone (03 83 74 95 79) figurant à la rubrique "C.C.A.S.". Pour tout renseignement concernant le C.C.A.S., s'adresser à la Mairie, tél: 03 83 74 35 79.

D'autre part en page 10, à la rubrique "Informations Pratiques", le numéro de téléphone des Services techniques (03 83 73 48 81) doit être supprimé.

La moto provoque le plaisir

Elle est là dans le garage, ses pneus la démangent, quand vous passez près d'elle, elle vous fait un appel de phare, un clignotement, elle essaye d'attirer votre attention.

Et puis le grand jour est arrivé, la porte s'ouvre la lumière commence à caresser votre monture. Elle démarre du premier coup, pour vous démontrer qu'elle a envie de rouler, elle rugie et même, elle ronronne.

Et oui, partir en moto après une longue période sans rouler ne doit pas être fait sans quelques rappels. Tout d'abord, votre monture.

Vérifier

Pression des pneus, état des pneus

Niveaux d'huile (moteur/boite), d'eau (radiateur)

Charge de la batterie

Graissage de la chaîne, vérification de la chaîne, ou courroie ou huile de cardan.

La signalisation (phare, ampoule...)

...

Ce n'est pas parce qu'il fait beau et que vous allez prendre du plaisir au guidon de votre monture qu'il faut oublier de s'équiper :

Casque avec visière propre, lunette de soleil

Gants, blouson (avec protections), pantalon (cuir si possible)

Et une bonne paire de chaussure ou bottes.

Faire le plein de la moto, et si cela fait plus d'un mois qu'elle n'a pas tourné, accélérer modérément le premier plein, ensuite reprendre votre rythme habituel.

Mais où aller ?

Voici un lien qui vous permettra de créer un Road book (itinéraire moto) :

<http://www.trackandroad.net/creerRoadbookMoto.php>



Hattonchâtel

Par exemple : Hattonchâtel beau petit village dans la Meuse à 98kms d'Hériménil par la route sans voie rapide. C'est près du Lac de la Madine.

Pour ceux qui seraient intéressés à faire une ballade, Pascal POBE peut l'organiser, il vous propose de lui écrire :

Pascal Pobé → pascal.pobe@wanadoo.fr

Quelques idées de sorties pour occuper vos ados cet été

Le Laserm maxx vous accueille dans un immense labyrinthe de 700m². Equipé de votre pistolet laser et de votre armure, vous avez comme mission de désactiver vos adversaires. Sensations et effets spéciaux garantis, pour une sortie réussie entre amis ou en famille.

Toutes les infos sur le site : www.laserm maxxnancy.fr

Du Foot en Salle : toutes les infos sur le site : www.soccercity.fr

Le Jorky Ball : 21 Rue Marcel Brot, 54000 Nancy Tél : 03 83 17 22 22

Le Bowling : toutes les infos sur le site : www.popkfe.com ou www.bowling54.fr

Quelques sites utiles

Sorties :

www.lorraineaucoeur.com premier site des loisirs et passions en lorraine

www.az-loisirs.com vous trouverez plus de 8000 idées de loisirs et activités diverses à réaliser en famille

www.familiscope.fr le site des loisirs pour enfants et des vacances en famille

Piscine : toutes les infos sur le site www.aqualun.fr

CLSH le Petit Prince programme sur www.herimenil.fr

VISITES GUIDÉES DU CHÂTEAU DES LUMIÈRES

Dans le cadre du programme de visites guidées proposé par la Communauté de Communes du Lunévillois pour la saison 2014, venez découvrir le château des lumières.

VISITES DU CHÂTEAU DES LUMIÈRES

Tous les jours sauf le dimanche

Départ : 15 heures devant l'accueil touristique

Tarif : 3€ pour tous les plus de 12 ans

VISITES NOCTURNES

25 juillet, 1er août, 8 août et 15 août.

Durée : 1h30

Tarif : 5€ avec une boisson non-alcoolisée (2€ pour les moins de 12 ans)

Accueil touristique du Lunévillois

Salle des Gardes du Château des Lumières 54300 LUNEVILLE

Ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h.

03.83.74.06.55 - tourisme@cc-lunevillois.fr

L'été est là, avec ses spectacles de sons et lumières. Venez découvrir celui de Lunéville dans le grand bassin du Château, sous forme de féerie d'eau, de lumière et de musique.

Cet été le grand bassin du Château de Lunéville se transforme en théâtre d'eau et illumine à nouveau les soirées.

>> Symphonie aquatique, féerie d'eau, de lumière et de musique

>> Château de Lunéville du 21 juin au 31 août

>> Création 2014 dans le Grand Bassin

A la tombée de la nuit, réunissez-vous autour du grand bassin et assistez aux fastes de la Symphonie aquatique dans le grand bassin. Création 2014 pour le théâtre d'eau, cette symphonie évoque sur écran d'eau les pays participant aux jardins de lumière.

> Tous les soirs (sauf le mardi) :

à 22 h 30 en Juillet

à 22 h 00 en Août